

RELEVÉ DES COMPTEURS 2018  
- **GUAINVILLE** -

Nous vous informons, que le relevé annuel des compteurs d'eau sera effectué par les agents du Syndicat :

**Du LUNDI 23 au VENDREDI 27 AVRIL 2018**

Lors du passage des agents, vos **regards compteur devront être accessibles, ouverts et nettoyés.**

Nous vous rappelons qu'en application du règlement Syndical et de la délibération votée par les membres du Comité Syndical le 9 décembre 2002, « **les conséquences de la négligence de l'abonné quant à l'accessibilité et au nettoyage de chaque regard compteur seront facturées** ».

**Les compteurs d'eau doivent OBLIGATOIREMENT être relevés et contrôlés par les agents du Syndicat des Eaux durant cette période.**

En cas d'impossibilité de votre présence durant la période des relevés, nous vous serions obligé de bien vouloir **prendre rendez-vous avec nos services au : 09.65.00.09.78.**

Certain de votre compréhension,

Le Président,  
P. LEPETIT